

AVIS PUBLIC

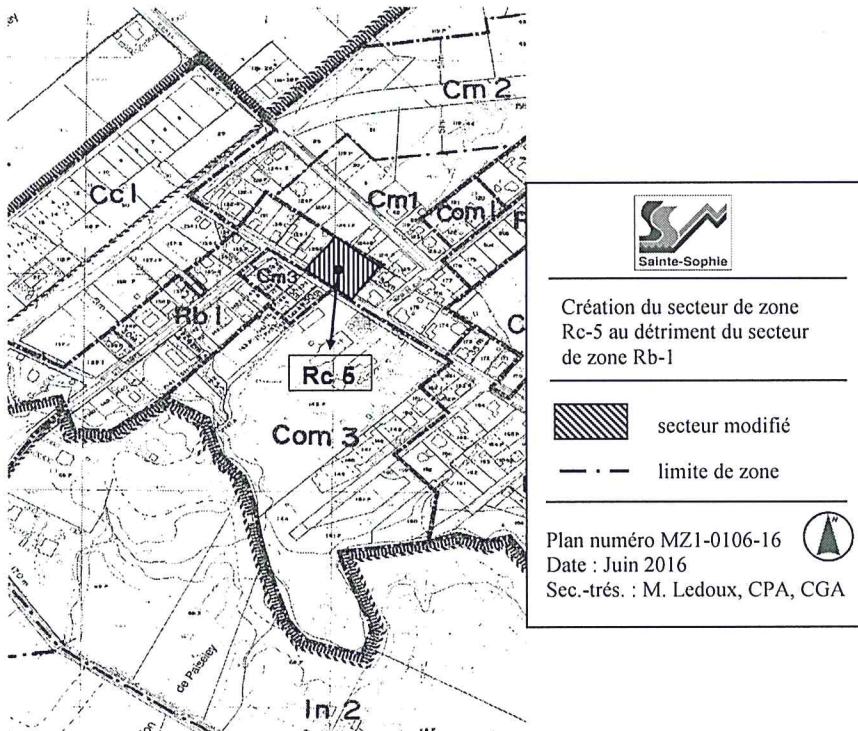
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME N^{OS} 02-2016 ET 03-2016

Aux personnes intéressées par deux projets de règlements modifiant le règlement de zonage n° 506-I, tel qu'amendé

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1. **QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le **5 juillet 2016**, le conseil a adopté par résolution les projets de règlements n^{OS} 02-2016 et 03-2016.
2. **QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces projets de règlement sont soumis à la population pour consultation. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 août 2016 à 18 h** à l'hôtel de ville, au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues aux présents projets de règlements d'urbanisme, soit :

02-2016 : De créer un secteur de zone résidentielle forte densité « Rc-5 » au détriment du secteur de zone résidentielle de moyenne densité « Rb-1 », le tout tel que montré au plan numéro MZ1-0106-16) ci-dessous.



03-2016 : D'ajouter, à l'article 7.3.3 – Constructions et usages prohibés, le paragraphe 5 relatif à la vente de véhicules neufs et usagés.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué les projets de règlements et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Les projets de règlements n^{OS} 02-2016 et 03-2016 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. **QUE** les projets de règlements n^{OS} 02-2016 et 03-2016 contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Sainte-Sophie, ce 6^e jour de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier